



Fichier : Sujet ULC C627.1-2008
ULC G5.2

Le 1 avril 2008

BULLETIN D'ACCREDITATION 2008-09

Destinataires : Membres du Conseil consultatif des Laboratoires des assureurs du Canada

Clients répertoriés du matériel de chauffage, divers

Autres parties intéressées

Sujet : ULC/ORD-C627.1-2008, Unvented Ethyl Alcohol Fuel Burning Decorative Appliances

C'est avec plaisir que ULC annonce la publication de la norme ULC/ORD-C627.1-2008, Unvented Ethyl Alcohol Fuel Burning Decorative Appliances. La norme ULC/ORD-C627.1-2008 précise les exigences qui s'appliquent aux appareils décoratifs non raccordés préfabriqués prévus pour être fixes (non amovibles) et utilisant de l'*alcool éthylique (éthanol)* sous forme liquide ou en gel comme combustible. Ces appareils sont décoratifs en soi et sont limités à un rendement de 10 000 BTU/heure. Les appareils qui fonctionnent au mazout, au kérosène, à l'essence et à d'autres carburants qui ne sont pas à base d'*alcool* ne sont pas couverts par les présentes exigences. Les carburants à base d'*alcool éthylique* utilisés avec ces produits doivent respecter les exigences du Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation (2001) de Santé Canada et le programme Éco-Logo.

Ces exigences relatives aux appareils décoratifs non raccordés qui utilisent de l'*alcool éthylique* carburant prennent effet immédiatement.

Les soumissions relatives aux appareils décoratifs non raccordés qui utilisent de l'*alcool éthylique* carburant feront l'objet d'une enquête conformément aux exigences énoncées dans la norme ULC/ORD-C627.1.

Le présent bulletin d'accréditation peut être transmis à des tiers pouvant être intéressés par la publication du présent document.

LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

Normand Breton
Directeur de la réglementation et ingénieur en chef